

## **Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE**

**le mercredi 9 avril 2025 à 18 heures 30 (Salle de la Mairie)**

**Présents** : Maire : Michel Marien,

**Adjoint**s : Philippe Mondet, Simone Beauvoir, Marc Rélot, Jocelyn Toton

**Conseillers** : Jean-Pierre Bettiga, Marie-Hélène Bourdier, Catherine Bouchot David, Gaëlle

Fonde, Jacques Parmentier, Hervé Ramin, Aline Tabardin, Hervé Ramin, Frédéric Touzain

**Absents excusés** : Daniel Auxietre, Morgane Laulin ayant donné pouvoir

**Assistait également à la séance** : Nadine Martin, secrétaire de mairie **Secrétaire**

**de séance** : Marc Rélot

### **Ordre du jour :**

#### **Point n°1 : Taux des taxes communales 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,

**Considérant** qu'il convient de voter les taux d'impôts à percevoir au titre de l'année 2025,

Ces taux seront appliqués aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux au titre de l'année 2025.

À compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE, les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, depuis 2021, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) cumule les anciens taux communal et départemental.

Les taux d'imposition 2025 proposés au Conseil municipal sont les suivants :

- Taxe foncière (TFB) : 38,95%

- Taxe foncière (TFNB) : 29,85%

- Taxe d'habitation (TH) : 13,94%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **Point n°2 : Budget principal et budget annexe**

Le budget primitif principal s'équilibre à :

904 868, 00 € pour la section de fonctionnement

352 528,36 € pour la section d'investissement II

est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe s'équilibre à :

28 020, 00 € pour la section de fonctionnement

164 353,79 € pour la section d'investissement

Il est adopté à l'unanimité.

### **Point n°3 : Emprunt 2025**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Pour financer les investissements, la commune de ESPINASSE VOZELLE contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt de la somme de 245 000,00 € selon les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe de 4,35 %
- Amortissement constant
- base de calcul : 30/360
- Périodicité trimestrielle
- durée d'amortissement : 30 ans
- point de départ d'amortissement : sous 4 mois maximum
- Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté
- Versement des fonds : sous 4 mois maximum

#### **Article 2**

M. Michel MARIEN, maire, est autorisé à signer le contrat à intervenir.

#### **Article 3**

La commune de ESPINASSE VOZELLE décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 00.